

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 29 août 2016 portant dissolution
de la brigade de gendarmerie de l'air de Dijon (Côte-d'Or)**

NOR : INTJ1611909A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2014 relatif à l'organisation et au service de la gendarmerie de l'air,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La brigade de gendarmerie de l'air de Dijon est dissoute à compter au 1^{er} septembre 2016.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 août 2016.

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE